

Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 21 décembre 2022 à 18h Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en

exercice: 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 29

Date de la convocation :

15 décembre 2022

Le quorum est atteint.

Délibération n° DCM22-12-21P6

Finances – Restaurant et service scolaire – Révision de l'autorisation de programme

Présents:

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints*,

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô, *Conseillers municipaux*,

Absents:

Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani et M. Michel Vullierme.

Procurations:

Mme Catherine Klein à Mme Hélène Cinési Mme Corinne Gonzalez à Mme Rosemay Crémieux M. Stéphane Garcia à M. Georges Elnecave Mme Claude Blaho-Poncé à Mme Marie Passieux

M. Franck Rugani à Mme Paquita Médiani

M. Michel Vullierme à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur: Mme Michelle Guibal

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme concernant la création des locaux du restaurant et du service scolaire, pour un montant total de 2 016 000 €.

Cette autorisation de programme a été révisée en dernier lieu par délibération du 30 mars 2022 pour porter son montant global à 2 416 000 € et répartir les crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	Total
78 292 €	750 000 €	1 587 708 €	2 416 000 €

Les crédits de paiement effectivement consommés en 2022 s'élèvent à 239 613 €.

Il convient donc de reporter les 510 387 € non consommés et d'abonder en conséquence les crédits de paiement de l'exercice 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal:

 de réviser l'autorisation de programme concernant l'opération de création des locaux du restaurant et du service scolaire, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

DCM22-12-21P6 p. 1/2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.

2021	2022	2023	Total
78 292 €	239 613 €	2 098 095 €	2 416 000 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a reçu l'avis favorable unanime de la commission Ressources et moyens réunie le 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, avec 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho Poncé représentée par Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani représenté par Mme Paquita Médiani),

DECIDE de réviser l'autorisation de programme concernant l'opération de création des locaux du restaurant et du service scolaire, pour ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit :

2021	2022	2023	Total
78 292 €	239 613 €	2 098 095 €	2 416 000 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre de la décision modificative n° 6 au budget principal de la Commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,

Louise JABER

Maire et président de séance,

Gérard BESSIERE